

**MJC NELSON MANDELA**

**30 rue de la Liberté**

**38600 FONTAINE**

**Dossier de candidature déposé le 16 septembre 2021**  
**pour la mise en oeuvre d'un projet d'éducation populaire**  
**au titre de l'appel à projets lancé par la Ville de Fontaine**

« Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. »

Extrait de la Pédagogie des opprimés de Paulo Freire

« L'éducation populaire c'est l'association inédite, originale et formidablement féconde de trois projets ; Un projet éducatif, qui est celui de l'émancipation de tous ; Un projet culturel qui est celui de la transmission à chacun des formes les plus exigeantes de la culture et un projet social qui est celui de garantir à toutes les personnes les conditions matérielles mais aussi les conditions de vie et de développement. Les trois projets sont liés et c'est ça l'éducation populaire. Ce n'est pas la culture d'un côté, le social de l'autre, l'éducatif enfin. C'est l'affirmation que éducatif, social et culturel, cela fait ensemble un projet qui tire l'humanité vers le haut ».

Philippe Meirieu, pédagogue

<b>Sommaire</b>	page
Préambule	3
<b>I- La Maison des Jeunes et de la Culture Nelson Mandela</b>	4
I.1- Qui sommes-nous ?	4
I.1.1- La MJC au coeur de sa cité	4
I.1.2- La MJC en chiffres (saison septembre 2019 à août 2020)	5
I.2- Le projet associatif de la MJC Nelson Mandela	7
I.2.1- Identité	7
I.2.2- La place de ses adhérent.e.s	7
I.2.3- Des orientations	8
I.2.4- Des fondamentaux	8
I.3- Une déclinaison du projet associatif en 5 axes	8
I.3.1- Axe 1 : L'enfance et la jeunesse, un public prioritaire, cœur de métier	8
I.3.2- Axe 2 : Les territoires relevant de la politique de la ville	11
I.3.3- Axe 3 : L'activité artistique et culturelle pour tous : voir - faire - expérimenter	12
I.3.4- Axe 4 : Le partenariat	12
I.3.5- Axe 5 : Le faire association, pluralité, neutralité, participation citoyenne : vivre la démocratie au quotidien.	13
<b>II- Les objectifs partagés entre la MJC et la Ville de Fontaine</b>	17
II.1- Des activités tournées vers tous les publics	17
II.1.1- Dans les murs à partir d'actions accessibles financièrement à tous	17
II.1.2- Hors les murs	17
II.1.3- Participer à l'animation des quartiers grâce aux événements et temps forts	18
II.1.4- Collaborer avec le monde associatif existant pour toucher d'autres publics	18
II.1.5 - Travailler en lien étroit avec les partenaires	18
II.1.6 - Participer au maillage et au développement du territoire	18
II.1.7 - Développer l'intergénérationnel, et permettre aux jeunes d'être présents dans les instances de décisions en développant une programmation de conférences et de débats citoyens	19
II.1.8 - Les actions auprès des jeunes et des publics "fragiles"	19

II.2- Des orientations issues des choix des Fontainois.e.s	19
II.2.1- Des espaces de découvertes, d'expressions, de pratique et de co-création destinés à l'enfance	20
II.2.2- Des espaces de découvertes, d'expressions, de pratique et de co-création destinés à la jeunesse	21
II.2.3- Des espaces de découvertes, d'expressions, de pratiques et de co-création destinés aux adultes	22
II.2.4 - Des espaces de découvertes, d'expressions, de pratique et de co-création destinés à l'intergénérationnel	22
II.2.5- Favoriser l'engagement des publics	23
II.2.6- Focus sur un exemple de co-création : les arts du cirque dans la ville	23
II.2.7- Agir en complémentarité avec tous les acteurs du territoire	24
II.3- A l'intersection des publics cibles et des orientations du projet associatif de la MJC, les différents champs d'action déployables en réponse à l'appel à projet pour faire vivre l'éducation populaire à Fontaine	25
II.3.1- Un lieu d'échange et de dialogue pour accompagner la parentalité	25
II.3.2- Un modèle démocratique éprouvé assurant la pluralité et la neutralité de la représentation citoyenne dans les instances de décision, commission et groupes de travail, articulé avec une démarche proactive d'inclusion des jeunes et de diversification des personnes engagées	25
II.3.3- Lutter contre la fracture numérique et accompagner un bon usage des Technologies de l'Information et de la Communication	26
II.3.4- Lutter contre les discriminations	27
II.3.5- Participer au diagnostic du territoire	27
II.3.6- Être un facilitateur de citoyenneté et de participation des habitants	27
II.3.7- Faire reculer le non-recours aux droits	28
II.3.8- Education et sensibilisation aux questions environnementales	28
II.3.9- Faire rayonner Fontaine et dynamiser le territoire	28
II.3.10- Favoriser l'accès à la culture	29
<b>III- L'évaluation collective des actions</b>	<b>30</b>
<b>IV- Les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet présenté par la MJC Nelson Mandela</b>	<b>35</b>
IV.1- Les locaux : un outil dynamique et évolutif	35
IV.2- Une équipe	35
IV.3- Un budget de fonctionnement et d'action présenté à l'équilibre grâce à une subvention de la Ville de Fontaine	36

## Préambule

Candidater à l'appel à projets lancé à l'été 2021 par la Ville de Fontaine, partenaire majeur de la MJC Nelson Mandela depuis plus de 60 ans, nous est apparu comme une évidence.

Nous faisons nôtre l'ambition que révèle l'objet de l'appel à projets :

→ Réinventer les pratiques de l'éducation populaire (*Réinventer : donner une nouvelle dimension à quelque chose qui existe déjà, le découvrir de nouveau*)

→ Proposer des actions innovantes sur le territoire (*Innovation : processus d'influence qui conduit au changement social et dont l'effet consiste à rejeter les normes sociales existantes et à en proposer de nouvelles*).

Aujourd'hui comme hier, l'action réalisée par notre association fontainoise d'éducation populaire porte en elle les orientations et enjeux visés par l'appel à projets :

- *permettre à chaque citoyen de trouver une place dans la société, en conciliant vie personnelle et professionnelle et de pouvoir s'épanouir au travers de propositions culturelles et sportives variées*

- *développer des espaces de découvertes - animations, loisirs éducatifs, expositions interactives...*

- *développer des espaces d'expressions - lieu de lien social, de débats et d'échanges d'idées*

- *créer des espaces entre pratiques : culturels, artistiques, sportifs, numériques...*

- *« faire faire et non faire pour ». Amener les citoyens à pratiquer, à créer et non à consommer*

- *travailler en complémentarité et co-construction avec les acteurs présents sur la ville - services municipaux, associations, institutions*

- *être un lieu d'échange, de dialogue et d'écoute pour tous*

- *garantir la diversité des personnes engagées dans la gouvernance de l'association*

- *participer à la lutte contre la fracture numérique, à l'éducation à l'image et à l'information*

- *lutter contre les discriminations*

- *toucher les publics les plus éloignés et les plus précaires*

- *sensibiliser aux questions environnementales*

- *dynamiser le territoire*

- *favoriser l'accès à la culture*

## **I- La Maison des Jeunes et de la Culture Nelson Mandela**

### **I.1- Qui sommes-nous ?**

Association d'éducation populaire créée le 28 novembre 1960, la MJC Nelson Mandela est présente à Fontaine depuis plus de soixante ans.

*En référence à ses statuts : La MJC Nelson Mandela a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux.*

*La MJC Nelson Mandela adhère à la déclaration des principes de la Confédération des MJC de France. Elle est ouverte à tous sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession.*

*La MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines et contribue au renforcement de la démocratie.*

#### **I.1.1 - La MJC au cœur de sa cité**

Pour illustrer ce propos nous citerons Nelson Mandela qui, pour cultiver l'espoir, utilise l'expression Bantou : "UBUNTU", ce mot d'humanité qui signifie : "La qualité inhérente au fait d'être une personne avec d'autres personnes"... Une incitation à allier l'esprit de camaraderie et la nécessité de créer constamment les conditions d'une réelle con-citoyenneté. Voilà... tout le sens du travail d'une MJC.

Une MJC n'est ni un club, ni un groupe de pression, ni même une communauté.

Elle est une association d'éducation populaire et non pas un prestataire.

Elle est avant tout un service public d'éducation et de culture, géré par voie associative permettant cette formation à la citoyenneté, à l'éducation et à l'intérêt général.

La MJC est une école de la citoyenneté. Comme toute association, elle est avec le parlement, les partis, les syndicats, l'un des quatre piliers fondamentaux de notre démocratie. D'un point de vue constitutionnel, elle en constitue l'une des libertés. Les associations, et plus particulièrement celles d'éducation populaire, sont aussi une composante essentielle de notre système éducatif.

La MJC développe et garantit, par la laïcité, l'éducation et l'épanouissement des capacités de chaque individu et de son sens critique. Elle est cet espace public de liberté : lieu de délibération, de concertation et d'échanges qui met en œuvre la laïcité et la mixité rendant l'utilisation de son équipement plus riche, plus innovant, plus démocratique.

La singularité de sa gestion est d'offrir aux populations, ce lieu :

- d'expression / d'information / de débats,
- de partenariats / de coopérations / d'actions communes,
- d'expérimentations / de valorisation des acquis / de formations,
- de création / de diffusion.

La MJC participe à la qualification du « Vivre ensemble » en libérant les capacités d'imagination, en donnant du sens aux choses, en déployant ainsi des stratégies d'anticipation, d'émancipation et de transformation.

### **I.1.2 - La MJC en chiffres (saison septembre 2019 à août 2020)**

#### **Les adhésions**

Trois types d'adhésion sont pratiqués au sein de notre association.

L'adhésion familiale : concerne les deux parents et leur.s enfant.s de moins de 16 ans fréquentant la MJC

L'adhésion individuelle : 16/25 ans et adultes + de 25 ans (deux tarifs différents)

L'adhésion collective : elle s'applique aux associations et collectifs d'usagers.

**Ainsi, les 396 cartes vendues en 2019/2020 représentent 759 adhérent.e.s.**

Saison	Nbre de cartes	Adh. Familiales	16/25 ans Adh. Ind.	Adultes + 25 ans Adh. Ind.	Associations Adh. collectives
<b>2019 / 2020</b>	<b>396</b>	<b>265</b>	<b>15</b>	<b>99</b>	<b>17</b>
2018 / 2019	391	235	18	117	21
2017 / 2018	289	172	17	97	3

## Les inscriptions aux activités

Public et type d'activité	Inscrits
<p><u>Enfance et jeunesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil de loisirs 6-17 ans en période de vacances scolaires sauf Printemps 2020 (Covid) : automne 2019 (44), hiver (88) et été 2020 (91) → 223</li> <li>- accueil jeunes → 64</li> <li>- accueil de loisirs des mercredis scolaires :               <ul style="list-style-type: none"> <li>les matinées arts mêlés → 50</li> <li>les après-midi club des explorateurs → 24 (en moyenne)</li> </ul> </li> <li>- activités hebdomadaires : Afro danse 11/15 ans - Art plastiques 11/15 ans - Danse K-Pop - Hip-hop 6/10 et 11/15 ans - MJC TV - Projets jeunes → 73</li> <li>- initiatives jeunesse (K-Pop 2 groupes) → 6</li> </ul>	<b>440</b>
<p><u>Adultes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- activités hebdomadaires : Art et création - Chorale - Conte - Danse et bien-être - Fit postural Herboristerie - Scrabble - Zumba → 86</li> <li>- studio de répétition (« Espace 70 ») 8 groupes → 22</li> </ul>	<b>108</b>

## Les 17 adhésions collectives

<u>Résidences liées à des projets artistiques</u>	<u>Autres associations accueillies (ou collectifs)</u>
Aux pieds levés - Cie du nid - Craque ta coquille - Les Pôlettes - Les Z'arts scène - Marbelle - Ouedmed - Two pills	Amap - Box of Heroes - Droit Au Logement Fontaine - Ecole Lyonnaise des Plantes Médicinales - Fanfare Yébarov - Hôpital de jour de Fontaine - Initiative citoyenneté défense - Le Fil Rouge - Sclérose en plaques Rhône-Alpes.

## Quotients familiaux (QF)

QF	0-31 0	311-4 60	461-6 86	687-8 81	882-1 000	1001-1 200	1201-2 000	2001-3 000	3001-4 000	+ de 4001	NC
Nombre	18	31	47	31	26	44	66	27	1	5	100

## Lieu d'habitation

Fontaine	Communes rive gauche	Communes autres
287 / 396 soit 72,5 %	30 / 396 soit 7,6 %	79 / 396 soit 19,9 %

## I.2- Le projet associatif de la MJC Nelson Mandela

Validé en assemblée générale le 26 juin 2021 par les adhérentes et adhérents de l'association, celui-ci s'applique à la période 2021-2024.

### I.2.1 - Identité

La MJC est une association d'Éducation populaire régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, ouverte à toutes et tous sans distinction d'âge, de genre, d'origine, de revenus, de situations familiales, etc.

Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession.

Elle pratique une laïcité active, respectueuse des valeurs républicaines.

### I.2.2 - La place de ses adhérent.e.s

Les adhérent.e.s sont la principale richesse d'une association, sa raison d'être. La MJC favorise leurs implications. L'échange entre les personnes, la mixité, l'engagement de chacun.e constituent l'axe principal du fonctionnement. La MJC se positionne contre une logique de consommation.

Prendre une adhésion à la MJC c'est :

- Être en accord avec le projet de l'association et partager ses valeurs
- Participer à la vie quotidienne de la maison
- S'engager et s'impliquer dans la vie associative

### **I.2.3 - Des orientations**

- **Créer** les conditions favorables à la participation des adhérent.e.s à la vie de la Maison : *Assemblée générale, préparation des concerts, organisation de débats, etc.....*
- **Susciter** la prise d'initiatives et **accompagner** les personnes dans la réalisation de leur projet, de la conception à la mise en œuvre : *initiatives jeunes, compagnies, collectifs et associations accueillies en résidence*
- **Développer** des solidarités par la transversalité : croisements entre pratiques, passer de l'intérêt personnel à l'intérêt collectif : *création arts-mêlés, regroupement d'ateliers, concerts et événementiels...*
- **Faciliter** l'accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles, artistiques et de loisirs : *Tarifification au quotient familial, ateliers collectifs tous niveaux.....*

### **I.2.4 - Des fondamentaux**

- Être un lieu d'apprentissage et d'expérimentation, d'exercice de la citoyenneté pour permettre l'émancipation et la construction de l'esprit critique.
- Agir pour une transformation sociale porteuse de plus de justice et de solidarité
- Être un des acteurs de la mise en œuvre d'une politique enfance, jeunesse et culturelle portée par la Ville de Fontaine et ses partenaires.

## **I.3- Une déclinaison du projet associatif autour de cinq axes**

### **I.3.1- Axe 1 : L'enfance et la jeunesse, un public prioritaire, cœur de métier**

Trois objectifs généraux (développer le savoir vivre ensemble - permettre l'acquisition de l'autonomie - sensibiliser à une ouverture sur le monde, sur les différentes cultures et sur l'environnement) se déclinent en plusieurs objectifs opérationnels :

- Encourager l'entraide et la solidarité. Développer les partages et les échanges, faire collectif. Apprendre à respecter et à accepter les différences de chacun.
- Apprendre à mieux se connaître, développer la confiance en soi, vivre l'apprentissage des responsabilités, mettre en avant la créativité de chacun et valoriser leur démarche, accompagner les jeunes dans leurs initiatives, les aider à aller au bout de ce qu'ils entreprennent.
- Développer les connaissances personnelles et s'enrichir mutuellement. Susciter la curiosité et l'envie d'essayer, d'entreprendre. Faire émerger une réflexion sur les enjeux environnementaux actuels.

**Les accueils collectifs de mineurs sont la pierre angulaire du rapport au public.**

En effet, ils permettent d'entretenir une relation suivie avec les familles et de toucher ainsi un public plus large. Par l'articulation des activités entre-elles, cette approche constitue une stratégie d'agrégation, alternative performante à la segmentation des publics. Tout en accompagnant certaines des familles accueillies, la MJC est un espace de continuité éducative. Cela est notamment permis par la possibilité donnée d'une ré-assurance collective entre parents dont les enfants fréquentent un même lieu.

L'accueil des parents les mercredi après-midi - facilité et encouragé - a pour enjeu de leur permettre de connaître les amis de leurs enfants et leurs parents, de faire connaissance, voire de pratiquer des activités ensemble. Ce socle de lien, en plus des ateliers décentralisés, peut inciter à la réalisation d'actions partagées plus larges, à construire avec les acteurs du réseau parentalité porté par les centres sociaux.

Par ailleurs, centrée sur le lien parents-enfants-jeunes, l'action de la MJC est appelée à se renforcer au plan de la médiation devenue nécessaire pour comprendre/partager les pratiques numériques.

<b>Cadre d'intervention</b>	<b>Objectifs visés</b>
L'accueil collectif de mineurs 6-17 ans (70 places) et l'accueil jeunes 14-17 ans (40 places) en temps périscolaire et extrascolaire	Contribuer au maintien d'une diversité d'offres d'accueils de loisirs à Fontaine, en réponse à la demande de familles. Garantir une continuité éducative et pédagogique auprès des enfants et jeunes accueillis, au moyen des synergies et complémentarités résultant du travail en commun des animateur.rice.s professionnel.le.s référent.e.s. Conforter la dominante artistique (arts mêlés) et l'exigence de qualité des animations proposées. Développer les activités culturelles à caractère scientifique et technique. Faciliter l'accessibilité au plus grand nombre par une politique tarifaire adaptée et la mobilisation de financements de droit commun (dont prestations CAF). Renforcer l'accompagnement formatif des équipes d'animateur.rice.s occasionnel.le.s et la formation continue des personnels permanents.
Les animations hors les murs (« l'aller vers »)	Dans les quartiers de Fontaine, durant les périodes périscolaires et extrascolaires, aller à la rencontre de celles et ceux qui ne fréquentent pas la MJC en inscrivant dans la durée et la régularité les animations hors les murs relancées dans les quartiers fontainois en 2020, notamment avec l'Apase, et en 2021 avec les centres sociaux de Fontaine.

<p>Les animations dans les collèges</p>	<p>Développer des projets collectifs autour de sujets sociétaux qui concernent et préoccupent les jeunes - Favoriser l'autonomie, la prise d'initiative et la transmission - Susciter l'ouverture aux autres.</p> <p>Sensibiliser aux risques que présentent les conduites addictives.</p> <p>De 2022 à 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre et développer ce mode d'action en temps méridien dans les collèges fontainois, notamment en lien avec des partenaires du territoire local et d'agglomération (AFMD - Jazz Club Grenoble - La Source - Alter Egaux, La Petite Poussee...);</li> <li>- Concevoir et mettre en œuvre une intervention concertée et cohérente des acteurs en présence (service jeunesse et MJC).</li> </ul>
<p>La classe d'âges 18-25 ans, actuellement très peu touchée par la MJC</p>	<p>Une réponse adaptée à certains des besoins spécifiques à ce groupe d'âges (emploi, logement, santé...) ne va pas de soi.</p> <p>Une place est aujourd'hui faite à ce public au sein de la MJC au travers les groupes d'initiatives, associations et collectifs accueillis.</p> <p>Pour aller plus loin, la conjonction de moyens d'intervention paraît devoir s'imposer, à partir de l'action volontaire et coordonnée de plusieurs partenaires dont potentiellement le PIJ, l'Apase, les services jeunesse, santé, prévention, égalité citoyenneté, la mission locale pour la jeunesse, la MJC...</p>
<p>L'accueil d'initiatives</p>	<p>Préserver la souplesse et la réactivité mises en œuvre pour répondre aux demandes de jeunes en matière de réalisation de projets. Parce que l'animation n'est pas une finalité en soi mais un moyen au service de l'émancipation, la MJC s'est toujours efforcée de prendre en compte des demandes imprévues ne relevant pas de son plan d'actions annuel.</p>
<p>La lutte contre les discriminations</p>	<p>La MJC est inscrite dans le partenariat local sur cette thématique forte. Cette dynamique sera poursuivie. Il appartient à la Ville en sa qualité d'animatrice transversale du territoire de mettre en œuvre les espaces et les méthodes de partage et de coopération, la MJC y sera présente via ses bénévoles, ses professionnel.le.s et le public qu'elle touche.</p>

## **L'ouverture au plus grand nombre fondée sur une politique tarifaire adaptée.**

Cela passe par la généralisation de la tarification au quotient familial : tarification progressive pour l'accueil de loisirs, et institution d'un tarif social pour les activités régulières adultes.

### **I.3.2 - Axe 2 : Les territoires relevant de la politique de la ville**

A l'œuvre depuis plusieurs années, la sectorisation et la segmentation des politiques publiques s'appliquent au niveau d'une diversité de quartiers urbains.

Quelle que soit leur qualification (prioritaire, en veille active...) ceux-ci traduisent des situations de précarité, parfois de grande pauvreté, qui nécessitent la mobilisation du plus grand nombre des acteurs publics et associatifs. La MJC répond à cette nécessité au travers les appels à projets Etat et Métropole. La poursuite de ces actions constitue l'une de ses priorités pour la période de l'appel à projets.

Progression envisagée :

→ tout en maintenant l'approche événementielle sous forme d'activités ponctuelles dans les quartiers de Fontaine, la MJC se propose de développer des actions régulières de proximité qui s'appuient sur les locaux associatifs *salle Marguerite Tavel* (un atelier hebdomadaire parents-enfants adossé au temps périscolaire avec implication de parents bénévoles) et *salle polyvalente de la MTL* (accueil hebdomadaire ouvert ados).

Une recherche systématique de coproduction avec les acteurs du territoire sera entreprise sur ces actions, de manière à ce qu'ils constituent des relais vers l'ensemble des ressources sociales, sportives et culturelles de la ville.

→ sous l'impulsion du service démocratie participative et politique de la ville, s'inscrire - à l'échelle de Fontaine - dans une démarche plus collective de conception et de mise en œuvre d'actions relevant des dispositifs liés à la Politique de la ville.

### **I.3.3 - Axe 3 : L'activité artistique et culturelle pour tous : voir - faire - expérimenter**

**Faire : avec, pour, par**

Nous privilégions la notion de « faire-faire », qui s'articule nécessairement avec les notions de « faire avec » « faire pour » voire « faire-faire par ».

Le rapport entre la dynamique d'un groupe et les ressources dont il a besoin pour perdurer ou approfondir son projet commun évolue souvent avec le groupe lui-même. Ainsi, un groupe de jeunes peut s'intéresser à une pratique très spécifique de danse et être accompagné pour approfondir sa connaissance de cet art puis souhaiter apprendre à danser avec un

professionnel et réaliser des spectacles pour motiver d'autres jeunes. Dans la dynamique, des personnalités peuvent émerger qui feront de cette pratique un des outils de concrétisation de leur projet personnel.

Avec les facilités qu'offrent les espaces dédiés du bâtiment au 30 rue de la Liberté : grande salle - local de répétition - salle de danse - atelier art plastique et les expertises développées en interne - notamment au plan des arts plastiques - nous devons et pouvons contribuer à nourrir l'offre culturelle au plan local, en complémentarité avec celle portée par les partenaires et établissements fontainois.

Dans le bâtiment MJC, l'espace dédié (« Grande salle ») est en quête d'une identité. Son dimensionnement et ses fonctionnalités constituent un atout qui pourrait utilement répondre au besoin de valorisation de plusieurs des disciplines pratiquées par les acteurs locaux du champ artistique en amateur, théâtre notamment.

#### **I.3.4 - Axe 4 : Le partenariat**

Les liens et actions communes entre agent.e.s des services municipaux et professionnel.le.s de la MJC, tout comme les relations entre associations fontainoises, peuvent être renforcés.

Proposition de pistes de travail :

- Mobiliser les moyens et compétences dont chacun.e dispose, travailler en complémentarité, optimiser l'offre d'animation socio-culturelle notamment à partir de l'installation d'un espace permanent de réflexion et de définition d'actions, dédié aux professionnel.le.s de l'association MJC et agent.e.s des services municipaux qui agissent sur les mêmes champs (enfance - jeunesse - animation globale).
- Concevoir et animer un processus de rapprochement entre associations locales relevant du champ éducatif, social et culturel dans l'objectif de travailler au maillage du territoire en concevant des actions communes, en instituant un réseau d'appui, de soutien voire d'échange de pratiques.

#### **I.3.5 - Axe 5 : Le faire association, pluralité, neutralité, participation citoyenne : vivre la démocratie au quotidien**

L'association comprend :

- des adhérent.e.s personnes physiques régulièrement inscrites, les adhérent.e.s de moins de 16 ans étant représentés par un de leurs parents ou tuteur ayant autorité parentale.
- les membres de droit, associés et partenaires du conseil d'administration.
- les personnes morales régulièrement constituées, représentées par un délégué.

## **Vie et fonctionnement des instances**

Au sein de toute association, la place des adhérent.e.s et bénévoles est primordiale ; ils et elles en constituent le cœur.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an, dans les six mois qui suivent la fin de son exercice comptable, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres qui la composent.

Elle a pour mission de délibérer sur le rapport moral et d'orientation et sur les autres questions portées à l'ordre du jour par le conseil d'administration.

Elle se prononce sur le rapport financier, les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice suivant.

Elle fixe le montant des cotisations d'adhésion annuelles de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Elle désigne, au scrutin secret, parmi ses membres adhérents à jour de leur cotisation d'adhésion, les membres élus pour 3 ans du conseil d'administration.

Elle peut les révoquer si la question figure à l'ordre du jour ou sur simple incident de séance.

Elle désigne le ou les vérificateurs ou les commissaires aux comptes, s'il y a lieu, conformément aux règles légales en vigueur.

Les désignations sont effectuées à la majorité absolue des membres présents ou représentés par un autre membre. Son bureau est celui du conseil d'administration.

Sont électeurs :

-les adhérents ayant 16 ans révolus et à jour de cotisation d'adhésion. Pour les adhérents de moins de 16 ans, le représentant légal dispose d'autant de voix que de mineur représenté.

-les membres de droit et associés du conseil d'administration.

Sont éligibles :

- les adhérents âgés de 16 ans révolus au jour de l'assemblée générale et à jour de cotisation

Sont inéligibles au conseil d'administration :

- le personnel salarié ou mis à disposition de l'association,

- tout prestataire ou bénéficiaire d'honoraires de la MJC.

### **Le conseil d'administration**

Ses membres doivent être âgés de plus de 16 ans et jouir de leurs droits civils.

Il est ainsi constitué.

1 - Des membres de droit :

S'il n'existe pas de convention spécifique fixant les relations institutionnelles entre l'association et la collectivité territoriale de référence, celle-ci dispose d'un siège.

Le (La) Directeur(trice) ou l'Animateur(trice)-Coordinateur(trice) de l'association, qui siège avec voix délibérative.

2 - De 6 à 18 membres élus par l'assemblée générale reflétant la composition de celle-ci en particulier s'agissant de l'égal accès des hommes et des femmes et des jeunes dans cette instance. Le nombre des membres élus doit être supérieur à celui des membres de droit, associés et partenaires ayant voix délibérative.

**A ce jour, 17 personnes ont été élues au conseil d'administration (8 femmes et 9 hommes).**

De tous âges, d'origines et de professions diverses, ces femmes et ces hommes attaché.e.s à l'éducation populaire reflètent la diversité de la population fontainoise. Leur engagement sincère et totalement désintéressé est résolument tourné vers le plus grand nombre.

Leur exigence d'une pratique démocratique, la motivation forte mise à leur participation concrète à la vie de la cité comme à la vie des instances de la maison des jeunes et de la culture à laquelle ils (elles) ont fait le choix d'adhérer, grandissent leur implication au sein d'une association qui n'a pas vocation à être un contre-pouvoir, ni une courroie de transmission.

Les membres élus sont renouvelables par tiers tous les ans par l'assemblée générale.

3 - Facultativement, des membres associés

Ils sont des personnes morales complémentaires ou partenaires de la MJC (associations culturelles et sportives, action sociale, représentants d'autres collectivités que la collectivité de référence, etc. ...) ou des personnes physiques ressources (directeurs d'institutions publiques de l'éducation nationale, assistant social, etc. ...). Ils sont choisis avec leur accord. Les membres associés sont proposés par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Ils sont renouvelés ou radiés dans les mêmes conditions.

4- Au maximum de 2 membres partenaires représentant le personnel salarié de l'association. Ceux-ci n'assistent pas aux délibérations les concernant et n'ont pas voix délibérative.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Le conseil d'administration se réunit :

- en session normale, au moins une fois par trimestre,
- en session extraordinaire lorsque son bureau le juge nécessaire ou sur demande du quart au moins de ses membres.

La présence du tiers au moins de ses membres est nécessaire pour la validité de ses délibérations. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

Chaque administrateur(trice) ne peut disposer que de deux mandats de représentation.

L'appartenance de la MJC Nelson Mandela au réseau confédéral des MJC de France (CMJCF) permet aux bénévoles de notre association de disposer d'appuis et d'outils formatifs utiles à leur action.

### **Compétence du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est responsable de la marche générale de la MJC.

- Il est l'employeur du personnel avec lequel il passe contrat de travail et qu'il rétribue selon les normes en vigueur.
- Il arrête le projet de budget avant le début de l'exercice suivant et établit les demandes de subventions.
- Il établit le compte de résultat, le bilan ainsi que le rapport moral et d'orientations.

- Il accorde les délégations de responsabilités, notamment concernant la fonction de chef du personnel et celles qu'il estime nécessaires au personnel de direction de l'association.

### **Compétence du bureau**

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres élu.e.s, au scrutin secret et pour un an, son bureau qui doit comprendre au moins : un.e Président.e, un.e Secrétaire, un.e Trésorier.e. Il peut comprendre éventuellement, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire adjoint, un trésorier adjoint, un ou plusieurs membres.

Le bureau prépare les travaux du conseil d'administration et veille à l'exécution des décisions du conseil d'administration.

Les recettes sont approuvées et les dépenses ordonnancées par le/la Président.e ou le/la Trésorier.e.

- Le /La Président-e représente l'association dans les actes de la vie civile et en justice ou il peut agir tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions. Il/elle préside les assemblées générales, les conseils d'administrations et les réunions de bureau. Il/elle peut être remplacé par tout autre membre du conseil d'administration dûment mandaté par lui à cet effet. Le représentant de l'association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

- Le/La Secrétaire surveille l'application des statuts et du règlement intérieur. Il/elle est garant-e du fonctionnement démocratique de l'association. Il/elle établit ou fait établir les procès verbaux des assemblées générales et des conseils d'administrations qui sont signés conjointement par le/la Président-e et le/la Secrétaire.

- Le/La Trésorier-e tient ou contrôle la tenue de la comptabilité de l'association. Il/elle est responsable de la gestion financière.

### **L'Assemblée générale extraordinaire**

L'assemblée générale se réunit en session extraordinaire sur la décision du conseil d'administration ou sur la demande de la moitié au moins des membres qui la composent. Elle ne délibère valablement que si le quart des membres est présent ou représenté, chaque personne physique ne pouvant être porteuse de plus de 3 mandats de représentation, dont le sien.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, une deuxième assemblée est convoquée au moins quinze jours à l'avance et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des présents. Chaque membre présent ne peut disposer que d'un mandat de représentation.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Au plan de la gouvernance, inscrite statutairement, l'obligation de neutralité au sein des instances de la MJC est une évidence.

La diversité des membres d'une association (parents, pratiquants, habitants...) est un élément moteur d'une dynamique collective que des intérêts partisans ne peuvent et ne doivent altérer.

**L'enjeu d'implication des adhérents pour la MJC Nelson Mandela est le même que pour tout le monde associatif ; il importe d'innover dans l'implication croissante des adhérents dans la vie de la maison et de la cité.**

Aussi nous allons instaurer :

- **des groupes thématiques ouverts à toutes et à tous.**

L'objectif est de créer des conditions favorables à la participation, en aidant chacun.e à trouver une place, une utilité, tout en favorisant l'émancipation et la prise de responsabilités. Des espaces d'échange de compétences et de connaissances de ce type ont déjà été expérimentés avec le « groupe des espaces » au niveau culturel, un groupe bâtiment, un groupe enfance / jeunesse. D'autres thématiques peuvent être envisagées, en réponse aux demandes et suggestions des publics ou en fonction des besoins repérés.

- **des possibilités de participation au CA** d'adhérents et usagers (majeurs et mineurs) qui ne sont pas élus par l'AG afin de bénéficier de leurs retours sur les activités.

- **un temps mensuel avec les jeunes** fréquentant la structure pour élaborer des avis/interpellations qui pourront alimenter les instances participatives de la ville, par exemple la « demi-heure fontainoise ».

Une attention particulière est portée à la jeunesse pour que son implication dans la vie associative de la MJC comme dans la vie de la cité se conçoive et se construise dans la réciprocité, l'échange et la primauté du collectif sur l'individuel : du « je » au « nous ».

- **un temps d'évaluation partagée et de proposition autour des activités dans le cadre de l'accueil de loisirs enfance-jeunesse.**

- **un portage par des bénévoles d'un projet artistique inscrit dans la durée**, qui mettra en valeur leurs propres compétences et savoir-faire ainsi que les disciplines qui constituent l'ADN de la MJC (cirque, art plastique, danse, musique, conte et oralité).

Une première année pour montrer, donner envie, aller vers avec des ateliers découverte encadrés par des professionnel.le.s pour permettre aux personnes intéressées de s'essayer et de créer une petite forme artistique.

Pousser l'expérimentation, approfondir ses compétences et connaissances dans une pratique, en revenant à la MJC pour la seconde année avec la présentation d'un spectacle dans une institution partenaire (CNAC, VOG, Biennales, MC2, CCN2, Salle Noire ...).

Travailler les partenariats en s'appuyant sur la richesse du territoire (lieux de spectacle, associations culturelles locales, compagnies, intervenant.e.s professionnel.le.s des structures de terrain comme l'APASE et les centres sociaux...).

## **II- Les objectifs partagés entre la MJC et la Ville de Fontaine**

### **II.1- Des activités tournées vers tous les publics**

L'enfance et la jeunesse sont le cœur de métier de la MJC, comme l'atteste l'axe numéro 1 du projet associatif adopté par les adhérents. Avec les accueils collectifs de mineurs, la MJC crée un rapport au public qui lui permet d'être connue et reconnue. C'est un préalable indispensable permettant de développer le "aller vers", et donc de toucher une part significative de la population fontainoise autour de la programmation culturelle et du faire culture ensemble.

#### **II.1.1 - Dans les murs, à partir d'actions accessibles financièrement à tous**

Avec 60 événements et 3 263 personnes accueillies en 2019, la MJC avait déjà montré une capacité à faire vivre une programmation culturelle diversifiée, laquelle avait donné lieu à un nombre important de représentations (Conte & poésie 11 - Théâtre & théâtre d'objets 9 - Danse 9 - Musique et chant 8 - Expositions 6 - Festivals & valorisations de pratiques en amateur 4 - Autour de Carnaval (regroupements dédiés, after jeunes) 3 - Conférences 3 - Ciné-débats 3 - Cirque 2 - Regroupements habitants au jardin & Fête des voisins 2).

De 2022 à 2024, en soutien à la création et à l'émergence, l'accent sera mis sur une programmation pour les « jeunes publics », pour et avec les jeunes (11-25 ans) qui favorise de nouvelles formes d'expressions innovantes et complémentaires à l'offre culturelle traditionnelle.

#### **II.1.2 - Hors les murs**

L'action "pauses vagabondes" conduite en 2016 et 2017 par la MJC en partenariat avec les centres sociaux de Fontaine avait conforté la volonté de notre association de contribuer - même modestement - au rapprochement des populations dites "les plus éloignées" de l'offre culturelle et artistique.

Avec le nouveau bâtiment qui abrite la MJC Nelson Mandela depuis le début de l'année 2018, les Fontainois-es disposent localement d'un outil supplémentaire adapté aux pratiques artistiques et à la diffusion culturelle. L'appropriation d'un nouvel équipement par les habitants ne va pas de soi ; la mobilité, la participation et les usages ne se décrètent pas.

Viser "les plus éloignés" suppose au préalable l'établissement d'un lien, une connaissance mutuelle, un partage, une relation de confiance, adaptation et souplesse.

C'est la raison pour laquelle, en partenariat avec les centres sociaux de Fontaine, les collectifs d'habitants, la Source, les associations locales et les services municipaux intéressés, nous

proposons de travailler à une programmation annuelle de spectacles et valorisations artistiques dans l'espace public fontainois.

Dans chacun des quartiers concernés, le public - les habitants - sera associé à la préparation et au déroulement de l'événement (information, agencement de l'espace, buffet convivial).

### **II.1.3 - Participer à l'animation des quartiers grâce aux événements et temps forts**

La MJC poursuivra sa forte implication dans la construction artistique de l'édition annuelle du Carnaval de Fontaine.

La MJC participera aux fêtes de quartiers pilotées par les centres sociaux de Fontaine.

Créer un événement global et scénarisé en fin d'année qui donnera à voir le travail réalisé dans les différentes activités mises en synergie, qu'elles soient portées par la MJC ou accueillies dans les locaux.

### **II.1.4 - Collaborer avec le monde associatif existant pour toucher d'autres publics**

La MJC travaillera à la réalisation d'un festival annuel en direction des jeunes (11-25 ans) qui intègre des actions à leur initiative, en mobilisant les ressources locales du champ social, culturel et artistique (associations et services municipaux).

### **II.1.5 - Travailler en lien étroit avec les partenaires :**

**les centres sociaux, le service jeunesse, le service éducation, le service santé, le service égalité, l'APASE (porteur de la médiation spécialisée), la mission locale.**

Dans toutes ses initiatives et particulièrement celles hors les murs, la MJC se coordonnera avec les structures de la ville pertinentes en fonction des thématiques travaillées.

### **II.1.6 - Participer au maillage et au développement du territoire :**

**en multipliant les interactions entre les activités dans les murs et les actions hors les murs**

La MJC ne conçoit pas les deux types d'action comme des activités distinctes mais comme des activités complémentaires : les actions "hors les murs" ont vocation à convaincre les habitants de s'inscrire dans des activités "dans les murs", et réciproquement les actions "dans les murs", avec des espaces conçus pour les activités, permettent de préparer et d'organiser des actions "hors les murs", qui peuvent aussi bien des représentations, pour faire voir aux

familles et amis ce que les pratiquants ont appris, que des actions d'agrégation pour amener de nouveaux publics à rejoindre des activités régulières.

### **II.1.7 - Développer l'intergénérationnel, et permettre aux jeunes d'être présents dans les instances de décisions en développant une programmation de conférences et de débats citoyens**

Parce que, parmi bien d'autres, lieu d'exercice mais également d'apprentissage de la citoyenneté, la MJC se doit de poursuivre son action avec l'organisation mensuelle d'un mercredi citoyen sur un thème d'actualité.

Conçue pour partager des expériences, ouvrir des débats sur des sujets de société et échanger avec d'autres, cette action repose sur l'initiative d'habitant.e.s, d'associations, de collectifs qui peuvent utiliser en appui de la thématique abordée des supports variés (films, pièce de théâtre...).

Proposer des rencontres autour de l'économie collaborative : open data, ville intelligente/vie meilleure ?, peut-on vivre sans monnaie ? etc...

Les ciné-débats constituent également une forme d'action que nous voulons poursuivre avec une programmation annuelle, conçue et mise en œuvre avec le service égalité-citoyenneté et les centres sociaux de Fontaine.

### **II.1.8 - Les actions auprès des jeunes et des publics "fragiles" : requièrent un professionnalisme**

Développer des activités, en particulier auprès des publics fragiles, est un métier. C'est la raison pour laquelle ces actions peuvent difficilement être réalisées par des bénévoles : les professionnels, permanents et occasionnels, sont indispensables à la réalisation du projet associatif.

## **II.2- Des orientations issues des choix des fontainois**

Conformément à l'axe numéro 3 du projet associatif adopté par les adhérent.e.s, nous privilégions le "faire faire" qui s'articule nécessairement avec le "faire pour" et le "faire faire par", en fonction des compétences requises pour impulser, animer et faire perdurer une activité. Être pleinement acteur des actions qui sont menées peut revêtir les formes les plus diverses. S'investir dans une activité sur toute la période définie pour mener à bien un projet, c'est être acteur de l'action. Prendre le temps d'échanger pour produire un retour sur une activité et contribuer à son ajustement l'année suivante, c'est être acteur de l'action. Donner

de son temps pour faire vivre la structure au-delà d'une activité particulière, c'est être acteur de l'action. Chaque temps disponible consacré à autre chose qu'une consommation d'activité est un pas franchi pour passer d'une démarche individuelle à une démarche collective. Ceci ne se décrète pas. C'est une construction progressive qui est le sens même de l'éducation populaire, le travail quotidien des dizaines de bénévoles qui s'investissent dans la structure MJC.

Il est complexe de classer les activités proposées par la MJC en espaces distincts, conformément à l'appel à projets car les espaces de découvertes, d'expressions, de pratique et de co-création tendent à se confondre. A partir de quel moment la découverte devient-elle de la pratique ? Considérer que des activités destinées à l'enfance sont par nature des espaces de découverte exclut-il le fait qu'un enfant soit un pratiquant, ou qu'un adulte puisse découvrir une activité ?

La segmentation des espaces a donc été réalisée selon des classes d'âge (enfance, jeunesse et adultes), avec des temps spécifiques pour que les publics puissent se retrouver autour d'aspirations communes propres à leur âge, tout en intégrant des moments plus libres, ouverts à tous pour créer de l'intergénérationnel et un programme culturel en partenariat avec les lieux spécialisés de la ville et de l'agglomération.

### **II.2.1 - Des espaces de découvertes, d'expressions, de pratique et de co-création destinés à l'enfance**

ACCUEIL LOISIRS de septembre à juin (hors vacances scolaires).

Accueil à la journée de 8h15 à 17h45 ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

ARTS MÉLÉS le matin / LUDIQUE l'après-midi.

• Matinées : Les Arts Mêlés préparent leur show !

De 8h15 à 12h, pour le plaisir de découvrir, pratiquer et de créer ensemble. Présentation prévue pour

« Juin en Fête ». Inscription forfaitaire annuelle.

- 6-8 ans : Arts créatifs et décors / Arts du cirque / Danse (éveil corporel) Théâtre (clown et mime)

- 9-10 ans : Arts créatifs et décors / Arts du cirque / Danse (chorégraphies) Théâtre (texte et expression scénique)

• Après-midi : activités ou sorties ludiques, culturelles et sportives. De 13h15 à 17h45, un programme renouvelé à chaque cycle.

Inscription par cycle (semaines scolaires entre deux périodes de vacances).

VACANCES SCOLAIRES

Projets à la semaine, comprenant 1 ou 2 sorties découverte à la journée.

Activités artistiques en matinée, activités ou sorties ludiques, culturelles et sportives les après-midis. Inscription à la semaine, en journée ou en demi-journée.

ATELIERS ARTISTIQUES ANNUELS de septembre à juin (hors vacances scolaires)  
AFRO DANCE - ARTS PLASTIQUES - CIRQUE - DANSE BOLLYWOOD - HIP HOP

Sans oublier :

- Des rendez-vous parents-enfants certains samedis matins pour découvrir : le CIRQUE (dès 2 ans), la LANGUE DES SIGNES (bébé signe dès 8-10 mois)
- Des stages durant les vacances scolaires, proposés par nos intervenant.e.s : cirque, ateliers numériques, LSF - langue des signes, danses & percussions africaines, cultures urbaines, danse, cirque, musique, théâtre...
- La culture scientifique et technique à la MJC : découverte de l'astronomie, expériences de chimie et de biologie, visites de planétarium, observation des étoiles..., une large variété d'activités à découvrir dans le cadre de nos animations enfance et jeunesse.

### **II.2.2 - Des espaces de découvertes, d'expressions, de pratique et de co-création destinés à la jeunesse**

ATELIERS ARTISTIQUES ANNUELS (hors vacances scolaires) : AFRO DANCE 13-17 ans - ARTS PLASTIQUES - CIRQUE - DANSE K-POP - DANSE BOLLYWOOD (ados-adultes) - HIP-HOP 11-15 ans - LANGUE DES SIGNES (ados-adultes, niveau débutant).

Sans oublier :

Le jardin, la zumba et les stages : cirque, danse, langue des signes, yoga du samedi.

La culture scientifique et technique à la MJC : découverte de l'astronomie, expériences de chimie et de biologie, visites de planétarium, observation des étoiles...

ACCUEIL JEUNES Pour discuter, faire ses devoirs, jouer une partie de cartes, de baby-foot, se détendre... Du lundi au vendredi de 16h30 à 19h30, en période scolaire.

VACANCES SCOLAIRES JEUNESSE : 11-17 ANS LOISIRS ADOS : Activités artistiques, sorties ludiques, culturelles et sportives, thématiques selon la période. Inscription à la semaine, en journée ou en demi-journée.

STAGES : Découverte ou approfondissement de pratiques artistiques et/ou sportives.

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AUX INITIATIVES JEUNESSE 15-17 ANS pour la réalisation de leurs projets à court ou moyen terme, sportif ou artistique, autour des arts plastiques, du théâtre, de la danse, du cirque, de la musique, du chant...

Mise à disposition d'espaces (salle de danse, studio de répétition...), programmation de temps de valorisation en public.

### **II.2.3 - Des espaces de découvertes, d'expressions, de pratique et de co-création destinés aux adultes**

ATELIERS ANNUELS de septembre à juin (hors vacances scolaires)

Ateliers avec intervenant.e. Tarifs selon quotient familial

ARTS PLASTIQUES - CIRQUE (atelier ados-adultes) - DANSE BOLLYWOOD - DANSE & BIEN-ÊTRE Mémoire, équilibre & mouvement - FIT POSTURAL - HERBORISTERIE FAMILIALE - LANGUE DES SIGNES - SCRABBLE - YOGA / MÉDITATION DE PLEINE CONSCIENCE - ZUMBA.

Des ateliers de pratique accueillis au sein de la MJC, gérés par d'autres associations : AFRO-CONTEMPORAIN - CLOWN - COUPÉ-DÉCALÉ - CHANT - CHORALE - DANSE HOUSE - DANSE JAZZ-CONTEMPORAIN - PILATES.

STAGES PONCTUELS avec intervenant.e : BÉBÉ SIGNES - DANSE CONTEMPORAINE - DANSE BOLLYWOOD - DÉCOUVERTE DU CIRQUE - YOGA / MÉDITATION DE PLEINE CONSCIENCE.

« LES MERCREDIS CITOYENS »

Un soutien aux initiatives adultes pour partager des expériences, ouvrir des débats sur des sujets de société et échanger avec le public.

Accueil dans un espace mis à disposition le mercredi à partir de 18h30.

### **II.2.4 - Des espaces de découvertes, d'expressions, de pratique et de co-création destinés à l'intergénérationnel**

ACTIONS ENTRE ADHÉRENT.E.S de septembre à juin (hors vacances scolaires).

Pour se retrouver de manière autonome, échanger, transmettre, vivre une pratique ou une passion, créer...

AMAP : La MJC accueille toutes les semaines l'amap La guinguette (collectif d'aide au maintien d'une agriculture paysanne).

La Compagnie du Grain de Riz, groupe de conte amateur de la MJC, intervient à l'accueil loisirs, dans diverses structures, et crée ses propres spectacles.

ESPACE 70 L'espace 70 est un studio de musique professionnel qui accueille des musiciens pour des répétitions régulières ou ponctuelles, en semaine et le week-end. La MJC propose en complément un accompagnement à la scène, avec notamment des programmations de concerts dans le cadre des Allumés. Accessible du lundi au dimanche, de 9h à 23h, de septembre à juillet.

JARDIN Depuis 2019 la MJC a créé un jardin partagé, des cultures écologiques en bordure de la cour intérieure. Les enfants, les jeunes et des adhérent.e.s ont déjà planté des fleurs, des fruits et légumes, des plantes aromatiques, cuisiné des goûters avec les produits du jardin.

### **II.2.5 - Favoriser l'engagement des publics**

A partir des ateliers de pratique, détaillés ci-dessus, la MJC se fixe comme objectifs d'appréhender davantage les envies des adhérents en les consultant dans le but d'innover, de répondre à la demande d'habitant.e.s pour créer de nouvelles activités, de favoriser la découverte d'autres activités auprès des adhérents.

La logique est de permettre aux adhérents d'être « acteurs » plus que consommateurs d'activités, en les incluant dans l'évaluation des activités.

Toujours dans l'optique d'interconnexions entre des espaces de découvertes, d'expression, de pratique et de co-création, la MJC propose de développer l'émergence de projets rassemblant les différents domaines d'activités. Il faudra pour cela accentuer la transversalité inter activités par une mise en lien accrue des intervenant.e.s. Cela passera également par la sensibilisation accrue des animateurs des activités à un état d'esprit « Education populaire » par une réflexion accompagnée (formations, ...) sur leur posture professionnelle.

Le fait que la MJC soit ouverte à d'autres associations fontainoises est un élément d'interaction facilitateur de l'engagement des publics au travers les cohabitations multiples et les discussions informelles.

### **II.2.6 - Focus sur un exemple de co-création - les arts du cirque dans la ville**

Les arts du cirque sont un exemple pertinent de ce que la MJC est capable de faire en termes de co-création autour d'un projet support du "faire faire" qui amène les citoyens à pratiquer et à créer, et non à consommer. Les arts du cirque sont en effet suffisamment vastes pour permettre le développement d'initiatives locales, individuelles et collectives, tournées vers la création et l'innovation, avec un rendu permettant de toucher une part significative de la population fontainoise.

Relevant du spectacle vivant populaire, les arts du cirque - proposés à Fontaine depuis 2020 sous une forme accessible à tous - sont à la fois vecteurs de découverte de ses aptitudes, d'expérimentation, de dépassement de soi, d'échanges, de coopération et de plaisir. S'essayer, oser, entreprendre, montrer, partager, faire ensemble, gagner en confiance en soi, goûter à la diversité des disciplines proposées, vivre la création d'un spectacle tout en animant le territoire, son lieu de vie.

Forts de la réussite des éditions estivales 2020 et 2021 de « Cirque à Fontaine », nous souhaitons poursuivre de 2022 à 2024 cette action circassienne avec notre partenaire « Aux Agrès du Vent ».

Des formes variées et adaptables à tous les publics peuvent être proposées à tous nos partenaires locaux, en temps périscolaire et extrascolaire.

L'École de Cirque *Aux Agrès du Vent* s'appuie sur le travail d'une équipe de bénévoles et sur les compétences d'enseignants professionnels pour proposer des activités de cirque variées, adaptées, et pour tous les âges.

Parfaitement en phase avec celui de la MJC, son projet pédagogique vise :

- Le développement de la personne : par la pratique du cirque, il s'agit de favoriser le développement et l'épanouissement de la personne ou de l'enfant. Apprendre à oser, se dépasser, tester ses limites, mais aussi évoluer devant les autres, apprendre à s'exprimer, avoir de la persévérance...
- La sociabilité : les enfants apprennent à travailler avec les autres, dans le respect de chacun, à travers des jeux de collaboration. Le cirque est un excellent moyen d'établir une relation de confiance dans le groupe !
- La créativité : les jeunes circassiens se situent dans une approche créative collective, par la construction, ensemble, de numéros par petits groupes, afin de faire le lien entre technique de cirque, jeu d'acteur et créativité avec pour finalité la création d'un spectacle.
- Le développement moteur : les enfants développent la conscience de leur corps par le mouvement et améliorent leurs fonctions perceptives et sensorielles, leurs repères dans l'espace et dans le temps, le développement du toucher et de la latéralité, ainsi que le sens de l'équilibre et du déséquilibre.

En outre, la MJC Nelson Mandela a bénéficié en 2020 de financements publics qui ont permis l'acquisition de matériel destiné à la découverte et la pratique des arts du cirque. Ainsi a pu être constitué un fonds de matériel pédagogique utilisable par la MJC ou tout autre partenaire local dans le cadre d'ateliers de pratiques ou de manifestations circassiennes organisées à Fontaine.

### **II.2.7 - Agir en complémentarité avec tous les acteurs du territoire**

Conformément à l'axe numéro 4 du projet associatif de la MJC, les adhérent.e.s ont décidé à l'été 2021 d'accentuer les partenariats avec les acteurs du territoire.

La MJC a construit, en plus de 60 ans d'existence, des habitudes de travail avec certains services municipaux, comme les centres sociaux, et avec certaines associations fontainoises, notamment celles qui orientent leurs actions à destination des jeunes. Tout en poursuivant les expériences de collaboration qui fonctionnent, la MJC veut s'ouvrir à d'autres partenaires.

Dans un premier temps, deux pistes doivent se concrétiser pour poursuivre sereinement la mise en réseau des professionnels et des associations. La première est la proposition d'accueil d'un espace permanent de réflexion et de définition d'actions, dédié aux professionnel.le.s de l'association MJC et agent.e.s des services municipaux qui agissent sur les mêmes champs (enfance - jeunesse - animation globale). La seconde est la conception et l'animation partagées d'un processus de rapprochement entre associations locales relevant du champ éducatif, social et culturel dans l'objectif de travailler au maillage du territoire en concevant des actions communes, en instituant un réseau d'appui, de soutien voire d'échange de pratiques.

### **II.3- A l'intersection des publics cibles et des orientations du projet associatif de la MJC, les différents champs d'action déployables en réponse à l'appel à projets pour faire vivre l'éducation populaire à Fontaine**

#### **II.3.1 - Un lieu d'échange et de dialogue pour accompagner la parentalité**

Invitée par le service communal d'hygiène et de santé, l'animatrice enfance de la MJC a suivi à l'automne 2019 une action de formation sur les compétences psychosociales intitulée "devenir un parent efficace et zen, ça s'apprend !" afin d'être en capacité d'accompagner les publics pour reprendre confiance en soi dans le cadre de son rôle de parent.

Forte de cette formation, elle a intégré un groupe d'acteurs fontainois et participé en 2020 à l'animation d'ateliers principalement menés par les centres sociaux de Fontaine, en direction de parents d'enfants inscrits à l'école élémentaire.

C'est un point d'appui qui permet d'affirmer que la MJC est en capacité de contribuer à ce lieu d'échange et de dialogue, mission des centres sociaux municipaux, pour accompagner la parentalité.

#### **II.3.2 - Un modèle démocratique éprouvé assurant la pluralité et la neutralité de la représentation citoyenne dans les instances de décision, commission et groupes de travail, articulé avec une démarche proactive d'inclusion des jeunes et de diversification des personnes engagées**

La vie et le fonctionnement des instances, détaillés au sein de **l'axe numéro 5 du projet associatif**, permet à la MJC de répondre aux objectifs définis par l'appel à projets pour la mise en œuvre d'un projet d'éducation populaire à Fontaine tout en respectant la liberté d'association. Cette liberté est un principe fondamental reconnu par les lois de la République

et appartient au bloc de constitutionnalité, comme l'a affirmé le conseil constitutionnel dans sa décision du 16 juillet 1971.

### **II.3.3 - Lutter contre la fracture numérique et accompagner un bon usage des Technologies de l'Information et de la Communication**

Particulièrement en direction des jeunes, développer des actions à l'éducation aux médias vidéo et numériques en partenariat avec l'espace multimédia de la médiathèque Paul Eluard et le service jeunesse.

Développer la pensée critique, apprendre à décrypter l'information donnée dans les médias et les images véhiculées par les médias classiques - contourner le sens, travailler son imaginaire, détourner les images....

Utiliser les compétences locales pour impulser des projets d'éducation aux médias auprès de publics ciblés, en lien avec les lycées, collèges et écoles.

Travailler à des projets de réalisation multimédia (Web TV réalisée par et pour les habitants des quartiers, jeux en réseau, clip vidéo, ...) autour de thématiques éducatives/préventives et les valoriser par la diffusion.

Organiser un événement autour des arts numériques (spectacle /expos/atelier...) et une animation-défi jeune public (vivre une semaine sans écran).

#### **Promeneurs du net (PDN), une action à poursuivre de 2022 à 2024 :**

L'utilisation par les jeunes des outils numériques tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse. Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité. La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes.

L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes. « Promeneur du net » depuis 2019, l'animateur jeunesse de la MJC assure une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail, et adaptée aux horaires de l'association. Il possède un compte professionnel sur Instagram (« profil individuel ») ; plus de 230 jeunes y sont abonnés en 2021.

Il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face, l'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Tout comme le PDN du PIJ de la Ville de Fontaine, la MJC est activement engagée au sein du Réseau départemental PDN (rencontres, formations, analyse des pratiques...). A Fontaine, dans un souci de mise en cohérence et d'optimisation, un rapprochement des deux professionnels locaux est à travailler.

### **II.3.4 - Lutter contre les discriminations**

La MJC Nelson Mandela de Fontaine se décline dans son identité comme « ...ouverte à toutes et à tous sans discrimination... ».

Entre préjugé et discrimination, il n'y a qu'un pas. Notre objectif est d'agir en faisant évoluer les représentations et les comportements pour un mieux vivre ensemble au sein de la structure et dans les quartiers, en œuvrant en transversalité. Les arts, projets, animations... pratiqués au sein de la MJC sont aussi des outils permettant de sensibiliser et de lutter contre les discriminations.

La MJC Nelson Mandela s'engage dans sa volonté d'acceptation des différences et d'égalité de traitement, droits auxquels tous les jeunes et adultes doivent avoir accès.

La lutte contre toute forme et tout propos de discriminations revêt une veille quotidienne envers les publics et les partenaires de la MJC. Impulser et soutenir des initiatives des membres et partenaires de la MJC s'intègrent dans notre projet associatif.

La MJC Nelson Mandela est l'un des partenaires très présent, dans le cadre des plans de lutte contre les discriminations établis par la Ville de Fontaine.

### **II.3.5 - Participer au diagnostic du territoire**

La MJC est un point d'observation du territoire, du fait de la diversité de ses adhérent-es et de sa capacité à se projeter au plus près des familles dans tous les quartiers de Fontaine. Elle est et sera partie prenante du processus de diagnostic territorial conduit par la ville, via ses bilans annuels, le partage des données et la participation aux instances de travail.

### **II.3.6 - Être un facilitateur de citoyenneté et de participation des habitants**

En plus des mercredis citoyens déjà présentés, la MJC entend poursuivre son implication neutre en faveur de la participation citoyenne. Cet engagement concerne aussi bien l'accompagnement des publics pour qu'ils participent aux dispositifs initiés par la municipalité que des initiatives en propre, à l'image des débats organisés les 29/01/2020 et 19/02/2020 entre les têtes de liste aux élections municipales de 2020. Reconnue pour sa capacité à réunir des personnes aux opinions diverses, la MJC a cette capacité fédératrice qui lui permet de développer et de donner du sens à la notion de citoyenneté, sans attache partisane.

### **II.3.7 - Faire reculer le non-recours aux droits**

Par ses missions d'accueil de familles et de jeunes, la MJC Nelson Mandela est un maillon dans la lutte sur le non-recours aux droits. Les jeunes sont particulièrement touchés : le phénomène du non-recours à l'aide publique pourrait concerner plus d'un jeune sur deux.

En premier lieu, lors des inscriptions aux activités, la MJC propose systématiquement "l'aide à l'adhésion" de la Ville de Fontaine.

Lors de l'accueil, de l'inscription et des temps partagés, en confiance, les échanges permettent à l'équipe de la MJC, si besoin pour les personnes, de réorienter vers les services : PIJ/service jeunesse, Espace Santé Simone Veil, Point d'accès aux droits, écrivain public... La proximité avec le CCAS, le Pôle Emploi, la Mission locale, le SLS (Service local de solidarité du Conseil Départemental de l'Isère) peut être un facilitateur.

### **II.3.8 - Education et sensibilisation aux questions environnementales**

Depuis 2019, avec le concours de la Ville de Fontaine et de la Métro, la MJC fait vivre un jardin partagé dans sa cour intérieure, plantée d'arbres, de gazon et entourée d'une haie végétale. Plantes et fleurs en jardinières et en pleine terre dans des carrés potagers, plantes aromatiques et/ou médicinales, fruits & légumes : ces cultures écologiques font l'objet d'ateliers de jardinage et de sensibilisation à l'environnement avec les enfants et les jeunes, fournissent des ingrédients pour des recettes cuisinées par les jeunes à la MJC, ou pour des animations extérieures (lien avec le marché des producteurs, présence à l'apéro pesto organisé par la Ville en mai 2021). Par ailleurs, la MJC est devenue un site de compostage partagé, des composteurs recueillant les déchets de cuisine de la maison, et à terme, des établissements voisins. Une grainothèque, une petite bibliothèque de jardinage complètent le dispositif. À suivre : un récupérateur d'eau, un hôtel à insectes, des nichoirs à oiseaux, du mobilier de jardin, à construire en lien avec les ateliers d'arts plastiques. Tout ce qui peut se (et nous) cultiver.

### **II. 3.9 - Faire rayonner Fontaine et dynamiser le territoire**

Avec 27,5% de ses adhérents ne venant pas de Fontaine, soit plus de 200 personnes, la MJC est reconnue au-delà des frontières de la commune. Outil de rayonnement de Fontaine dans l'agglomération grenobloise, la MJC participe à la synergie des acteurs pour faire émerger des projets partenariaux. C'est le cas, entre autres, des arts du cirque dans la ville et de l'offre culturelle, et la MJC désire accentuer ce phénomène pour atteindre les objectifs d'élargissement des publics qu'elle s'est fixée.

### **II.3.10 - Favoriser l'accès à la culture**

Exemple concret d'illustration du volet culturel de son projet associatif, la MJC a développé des partenariats approfondis pour rendre la création culturelle accessible. En complément de son programme d'activités régulières, elle propose de nombreux rendez-vous culturels, construits en lien avec des artistes en résidence, des compagnies, des associations, le centre des arts du récit...

A titre d'exemple figurent ci-dessous les premiers rendez-vous de la saison 2021/2022.

Lun 6 – Ven 10 septembre, Résidence de création : La folle allure, Cie Tant'Hâtives, théâtre & musique dès 11 ans

Sam 11 septembre, 14h Portes ouvertes & lancement de saison

Sam 2 octobre, 10h-22h Too Korean 2.0 : Convention K-Pop (danse, ateliers, rencontres...), avec l'association Seoul Station

Lun 4 - Sam 9 octobre, Résidence de création : Laurène Giboreau, lecture & musique.

8-10 octobre, Participation au projet Une histoire, viens t'asseoir, Cie Ithéré, dans le cadre d'Ouverture exceptionnelle, Grenoble-Fontaine, 8-16 oct

Mer 20 octobre, 18h30 Retour à Rivesaltes : projection-débat. Film documentaire de Jo Anger-Weller, en sa présence, avec l'association Le Fil rouge

Sam 23 octobre, 20h Concert Les Allumés 1 : B Groove Gang, Diablocore, Talkin' Machine

Mer 10 novembre, 19h Addict, conférence gesticulée, projet « Gère ta conso »

Sam 20 novembre, 14h-18h Performance de peintres sur le thème du projet « Gère ta conso »

Lun 22 – Ven 26 novembre, Résidence de création : On Air Radio, en partenariat avec le centre des arts du récit en Isère (Ven. 26 : séances scolaire + tout public)

Ven 26 novembre, 19h On Air Radio, J. Anderson / E. Frèrejacques, récits & blues dès 12 ans

Lun 29 novembre - Ven 3 décembre, Résidence de création : La folle allure, Cie Tant'Hâtives, théâtre & musique dès 11 ans (Ven. 3 : séances scolaire + tout public)

Ven 3 déc, 19h La folle allure, Cie Tant'Hâtives, théâtre & musique dès 11 ans

Lun 6 décembre - sam 5 février, Exposition du projet « Gère ta conso »

Lun 6 - Ven 10 décembre, Résidence de création : Mme Zola, chanson. Concert Ven. 10, 19h

Sam 18 décembre, 20h Concert Les Allumés 2

Se profilent en 2022, le carnaval, la suite des Allumés et des Mercredis Citoyens, de nouvelles résidences, des événements de danse et d'arts plastiques, le festival des arts du récit, des spectacles au jardin...

### **III- L'évaluation collective des actions**

Le suivi de la mise en œuvre du projet associatif sera assuré par la création d'un comité de suivi annuel, qui s'appuiera sur la démarche décrite ci dessous :

L'évaluation doit prendre en compte la nature particulière de l'association, sa relation à la société et la finalité qu'elle s'est donnée lors de sa constitution, les objectifs qu'elle se donne à travers son projet associatif.

A la différence d'autres organisations, l'association ne peut être appréhendée à travers une fonction économique. Cette spécificité associative conduit à juger de la pertinence du projet associatif (et de ses effets) du point de vue des conditions dans lesquelles il est conçu et élaboré à l'intérieur de l'association, de la transformation sociale qu'il induit, du degré de responsabilisation qu'il suscite en faveur d'une cause d'intérêt général, ainsi que les transformations favorables, volontaires ou involontaires, que ce projet ou cette action peut avoir sur la vie de l'association, ses salariés, ses bénévoles et ses élus, et plus généralement en faveur de tous les habitants du territoire.

L'évaluation repose sur un système de pilotage à partir d'indicateurs, en vue de mesurer le rapport entre les moyens engagés de part et d'autre, les projets développés et les résultats obtenus au regard des objectifs politiques et opérationnels initiaux.

L'évaluation est une démarche collective.

Elle implique les partenaires, en particulier :

- Les décideurs (la MJC représentée par son conseil d'administration d'une part, et les élu.e.s de la Ville de Fontaine qui s'associent à ce projet d'autre part).
- Les opérateurs (direction, salariés et bénévoles qui réalisent le projet ou l'action...).

L'évaluation peut et doit également tenir compte des attentes, d'une part, de l'équipe qui réalise le projet ou l'action, d'autre part, du public qui en est le bénéficiaire final.

L'objectif de l'évaluation opérationnelle peut se résumer ainsi :

- Comment a-t-on mis en œuvre l'action ou le projet au cours de ses différentes phases?
- Quelle est la conformité des résultats de l'action à l'objectif retenu ?
- Quel est l'impact de l'action au regard de son utilité sociale ou de l'intérêt général ?
- Quels prolongements susceptibles d'être apportés ?

Le comité de suivi construira l'évaluation en 3 phases décrites ci-après.

<b>PHASE 1 : Définition du cadre d'évaluation et des modalités de suivi périodique</b>			
Objectif opérationnel concerné	Evaluation des possibilités d'action	Action engagée ? Sinon quelle faisabilité : immédiate? différée?	Quelles difficultés éventuelles pour la mise en œuvre ? Quelles priorités pour la mise en œuvre ? Quelles étapes ?
<b>PHASE 2 : Le processus d'évaluation Ajustement du projet et de l'action, si cet ajustement s'avère nécessaire en fonction de l'information et des résultats recueillis en cours de route</b>			
<i>Nature de l'évaluation de l'objectif opérationnel</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Questions</i>	
		<i>Descriptions</i>	<i>Evaluations</i>
1. Evaluation de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité, actions et services produits</li> <li>- Ressources utilisées</li> <li>- Destinataires préférentiels ou prioritaires du projet</li> <li>- Processus mis en œuvre</li> </ul>	<p>Quelles sont les activités du projet ?</p> <p>Où/et quels sont les services offerts par le projet ?</p> <p>Quelles sont les ressources mises en œuvre ?</p> <p>Quelle est la population concernée par le projet ?</p>	<p>1-La mise en œuvre correspond-elle aux prévisions ?</p> <p>2-Les ressources sont-elles suffisantes pour atteindre l'objectif ?</p> <p>3-Le public concerné par le projet correspond-il au public ciblé ?</p>

2. Evaluation des effets	- Effets recherchés / atteinte des objectifs  - Autres effets non recherchés positifs ou négatifs	Quels sont les effets recherchés ?  Quels sont les effets produits ?	4-Les effets attendus ou objectifs sont-ils atteints ?
3. Evaluation des moyens/coûts	- Effets recherchés/ moyens utilisés	Quels sont les coûts directs et indirects et les effets qui en découlent ?	5-Les moyens sont-ils à la hauteur des effets attendus ?  6-Les effets de l'action sont-ils à la hauteur des moyens mobilisés ?  7-D'autres moyens permettraient-ils d'atteindre les mêmes objectifs ?
<b>PHASE 3 : Conclusion, synthèse des résultats Conséquences à en tirer pour orienter ou réorienter un nouveau projet...</b>			

Le comité de suivi se dotera d'une grille d'indicateurs simples et compréhensibles par tous, permettant d'objectiver l'évaluation de chaque objectif opérationnel, tout en conservant une vision qualitative.

A titre d'exemple :

Objectif opérationnel n°....

Indicateur final sélectionné après avoir répondu au questionnaire d'évaluation pour chaque action :

- Pas mis en œuvre     1
- En cours                 2
- Redéfini                 3
- Pas atteint              4
- Atteint                  5
- Reconduit               6

ACTION N° 1 : .....
------------------------

*Pour chaque action, une réponse est donnée sur le modèle ci-dessous pour chaque question d'évaluation de la grille précédente*

Question 1 : La mise en œuvre correspond-elle aux prévisions ?

- Oui
- Partiellement
- Non

Question 2 : Les ressources sont-elles suffisantes pour atteindre l'objectif ?

- Oui
- Partiellement
- Non

Etc...

ACTION N°2 : .....
-----------------------

Etc...

Bilan qualitatif : .....
-----------------------------

## **IV- Les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet présenté par la MJC Nelson Mandela**

### **IV.1 - Les locaux : un outil dynamique et évolutif**

Bien que très riche, la proposition de la MJC est loin d'épuiser le potentiel des locaux.

La notion de cogestion est intéressante dans la mesure où elle permet de densifier l'occupation des locaux et par là d'enrichir la vie sociale et citoyenne. Néanmoins, il importe que des mécanismes permettent toute la souplesse et la flexibilité nécessaire pour s'adapter à la vie du territoire.

Une commission trimestrielle réunissant des représentants de la Ville et de la MJC pourrait faire le point sur l'occupation des salles.

Pour rappel, le matériel scénique de la salle de spectacle et le matériel de sonorisation de la salle de danse du bâtiment MJC, d'une valeur globale d'environ 17 000 € est propriété de la MJC qui se propose de le mutualiser dans ce cadre avec les acteurs du territoire.

### **IV.2 - Une équipe**

- Une équipe de bénévoles

Issue de nos 759 adhérent.e.s et composée très majoritairement de fontainois et fontainoises, une trentaine de bénévoles s'emploient régulièrement à faire vivre l'association et sa programmation.

- Une équipe de professionnel.le.s

Elle est au service du projet associatif, avec une démarche et des objectifs généraux professionnels communs et complémentaires.

- 1/ Favoriser et développer la place et la participation des bénévoles dans la vie de la MJC.
- 2/ Susciter et développer les projets collectifs.
- 3/ Favoriser l'autonomie, la transmission.
- 4/ Œuvrer pour une structure ouverte vers l'extérieur, en agissant en partenariat (associations, établissements scolaires, services municipaux de la ville de Fontaine).
- 5/ Favoriser les pratiques citoyennes de chacun : réflexion, prise de parole et décision commune, respect des règles de vie, dans un espace partagé.

Tout personnel permanent relevant du champ animation et administration est embauché sur la classification groupe D, en correspondance avec les missions à réaliser et responsabilités confiées :

- la responsabilité : c'est la charge confiée par délégation sur un ou plusieurs domaines d'actions pour laquelle il doit rendre compte et répondre de ses actes professionnels.
- l'autonomie : c'est la latitude de décider et d'agir qui est donnée dans l'exercice de son activité en lien avec le projet associatif et les directives données par la direction, le salarié rend compte au terme de période déterminée.
- La délégation : celle-ci donnée et contrôlée par la direction, à qui le salarié rend compte.

La convention collective de rattachement des personnels de la MJC est la Convention Collective Nationale des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires *soit communément sous l'acronyme « ÉCLAT »* (anciennement dénommée Convention Collective de l'Animation).

#### Composition de l'équipe permanente :

- un personnel de direction
- un·e animateur.rice spécialisé·e enfance
- un·e animateur.rice spécialisé·e jeunesse
- un·e animateur.rice spécialisé·e pratiques artistiques tous publics
- un·e animateur.rice spécialisé·e actions culturelles et public adulte
- un personnel secrétariat-accueil
- un personnel comptable (temps partiel)
- un personnel d'entretien (temps partiel)

Le personnel occasionnel : Les animateur·ice·s des accueils collectifs de mineurs (accueil loisirs enfance jeunesse périscolaire et extrascolaire) sont salarié.e.s par la MJC sur la base de contrats spécifiques, à durée déterminée (contrats d'engagement éducatif).

D'autres intervenant.e.s animation participent à la mise en œuvre du projet de l'association au titre de l'encadrement d'ateliers réguliers auprès d'enfants, de jeunes ou d'adultes. Ils ne sont pas salariés par la MJC mais peuvent être mis à disposition par des structures porteuses d'emplois, associations ou compagnies, certains sont auto-entrepreneurs. Il est dans cette situation fait usage de conventions annuelles.

### **IV.3- Un budget de fonctionnement et d'action présenté à l'équilibre grâce à une subvention de la Ville de Fontaine**

Budget prévisionnel pour les années 2022, 2023, 2024 page suivante.

**Budgets 2022-2023-2024**

Charges	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Produits	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
<b>60 - Achats</b>	<b>78483 €</b>	<b>92600 €</b>	<b>94967 €</b>	<b>70 - Ventes &amp; Prestat° service</b>	<b>92915 €</b>	<b>94415 €</b>	<b>96215 €</b>
Prestations extérieures	42943 €	53520 €	54855 €	Participation des usagers	70000 €	71000 €	72000 €
Prestataires arts Mêlés	13000 €	13130 €	13261 €	Prestations CAF	17500 €	17700 €	18000 €
Alimentation	16500 €	17000 €	17500 €	Prestation de service	2800 €	3000 €	3200 €
Pharmacie	40 €	100 €	150 €	Participat°frais d'utilisat° de salles	1015 €	1015 €	1015 €
Carburant	300 €	400 €	500 €	Manifestations diverses	1600 €	1700 €	2000 €
Matériel pédagogique	4000 €	6350 €	6500 €				
Petit équipement & agencement	1000 €	1500 €	1500 €				
Fournitures de bureau	500 €	600 €	700 €				
Autres matières et fournitures : covid	200 €						
<b>61 - Charges externes</b>	<b>12848 €</b>	<b>13172 €</b>	<b>13198 €</b>	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>332714 €</b>	<b>332714 €</b>	<b>332714 €</b>
Locat°/Compta OnLine+hebg Site internet	738 €	745 €	750 €	Ville de Fontaine	285000 €	285000 €	285000 €
Location longue durée copieur Xerox	4000 €	4040 €	4080 €	Département de l'Isère	5000 €	5000 €	5000 €
Entretien réparation	500 €	505 €	510 €	Grenoble Alpes Métropole	5500 €	5500 €	5500 €
Maintenance	2800 €	2828 €	2856 €	Etat	21000 €	21000 €	21000 €
Assurance	4627 €	4719 €	4814 €	FONJEP	14214 €	14214 €	14214 €
Documentation, abonnements	183 €	335 €	188 €	CAF de l'Isère	2000 €	2000 €	2000 €
<b>62 -Autres services extérieurs</b>	<b>21815 €</b>	<b>24546 €</b>	<b>23042 €</b>	<b>75 - Pdts divers de gestion courante</b>	<b>4000 €</b>	<b>4500 €</b>	<b>5000 €</b>
Honoraires Commissaire aux comptes	3000 €	3000 €	3000 €	Cotisations (adhésions MJC NM)	4000 €	4500 €	5000 €
Publicité, publications	2000 €	2300 €	2400 €				
Transport Autocaristes+Semitag	9055 €	9286 €	9420 €				
Transport (abonnements du personnel)	360 €	364 €	367 €				
Frais de missions, déplacements	600 €	612 €	624 €				
Réception	800 €	816 €	832 €				
Affranchissement	200 €	204 €	208 €				
Téléphone	2750 €	2778 €	2805 €	<b>76 - Produits financiers</b>			
Frais bancaires	210 €	212 €	214 €				
Cotisations	480 €	485 €	490 €				
Frais de gardiennage	360 €	450 €	600 €				
Frais de formation du personnel	2000 €	4040 €	2081 €	<b>77 - Produits exceptionnels</b>			
<b>63 - Impôts &amp; taxes</b>	<b>5008 €</b>	<b>4774 €</b>	<b>4814 €</b>				
Taxe Formation professionnelle continue	5008 €	4774 €	4814 €				
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>303597 €</b>	<b>288328 €</b>	<b>290872 €</b>	<b>79 - Transfert de charges</b>	<b>1200 €</b>	<b>1224 €</b>	<b>1250 €</b>
Salaires bruts permanents	205945 €	195086 €	196927 €	Uniformation	1200 €	1224 €	1250 €
Salaires bruts contrats engagement éducatif	21685 €	21794 €	21903 €				
Guso	1800 €	1818 €	1836 €				
Charges sociales	71416 €	67280 €	67847 €				
Autres charges de personnel	50 €	51 €	51 €				
Médecine du travail	1200 €	800 €	808 €				
Œuvres sociales	1500 €	1500 €	1500 €				
<b>65 - Charges de gestion courante</b>	<b>880 €</b>	<b>889 €</b>	<b>898 €</b>				
Droits d'auteur (SACEM...)	880 €	889 €	898 €				
<b>68 - Dotation amorts &amp; provisions</b>	<b>8199 €</b>	<b>8545 €</b>	<b>7388 €</b>				
Dotation aux amortissements	4199 €	2211 €	1000 €				
Provision retraites	4000 €	6334 €	6388 €				
<b>Sous-total des Charges</b>	<b>430829 €</b>	<b>432853 €</b>	<b>435179 €</b>	<b>Sous-total des produits</b>	<b>430829 €</b>	<b>432853 €</b>	<b>435179 €</b>
<b>EXCEDENT</b>				<b>DEFICIT</b>			
<b>Total des Charges</b>	<b>430829 €</b>	<b>432853 €</b>	<b>435179 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>430829 €</b>	<b>432853 €</b>	<b>435179 €</b>
<b>86 - Emploi des contribut° volontaires en nature</b>				<b>87 - Contribut° volontaires en nature</b>			
Bénévolat	9000 €	10000 €	11000 €	Bénévolat	9000 €	10000 €	11000 €
Ville de Fontaine	25150 €	25653 €	26166 €	Ville de Fontaine	25150 €	25653 €	26166 €